

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 24 août 2022, a été adopté le règlement no 287 ayant pour titre « Règlement 287 relatif à la tarification des services de la MRC des Basques ».

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 25e jour du mois d'août 2022.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques